

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 1984

Artikel: Salaire minimum : le marché du travail rêvé par le Conseil fédéral : la problématique des très bas salaires que pose l'initiative syndicale est bien réelle
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salaire minimum: le marché du travail rêvé par le Conseil fédéral

La problématique des très bas salaires que pose l'initiative syndicale est bien réelle

Jean-Daniel Delley - 02 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22662>

Faut-il introduire en Suisse un salaire minimum? L'Union syndicale suisse (USS) le demande par voie d'[initiative populaire](#). Le Conseil fédéral propose au Parlement de rejeter cette initiative sans lui opposer un contre-projet. Il ne fait que répéter des arguments standard avancés depuis longtemps, mais que l'analyse des faits ne corrobore pas.

Pour le gouvernement, tout va bien. Nous connaissons un taux de chômage relativement bas, un taux d'activité et un niveau salarial particulièrement élevés et l'inégalité salariale la plus faible de tous les pays de l'OCDE. Le marché du travail fonctionne donc à satisfaction. Le partenariat social permet, par le biais des conventions collectives de travail (CCT), une distribution équilibrée des salaires qui tient compte des particularités des différentes branches économiques. Le Conseil fédéral reconnaît, certes, que la productivité insuffisante de certains travailleurs ne permet pas de garantir un niveau de revenu suffisant pour vivre. C'est alors à la politique fiscale et sociale d'intervenir pour corriger cette situation. La *Neue Zürcher Zeitung* (13 juillet 2011), fidèle gardienne de la doxa libérale, souligne qu'une intervention étatique dans la fixation des

salaires contrevient aux principes fondamentaux de l'économie de marché.

Sur le partenariat social tout d'abord. La Suisse ne se distingue pas par un taux élevé de couverture conventionnelle. Environ la moitié des salariés sous contrat de travail de droit privé bénéficient d'une CCT et seuls deux tiers d'entre eux d'une CCT fixant un salaire minimum. Quelque 380'000 travailleurs touchent un bas salaire - défini statistiquement comme inférieur à 66% du salaire médian, soit moins de 3'840 francs par rapport aux 5'818 francs et plus que gagnent la moitié des salariés (chiffres 2008) - en particulier dans le travail domestique, l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail et les services aux entreprises.

Quand Johann Schneider-Ammann [loue](#) le «*remarquable fonctionnement du partenariat social*» et craint que l'introduction d'un salaire minimum limite la marge de manœuvre des partenaires sociaux, il occulte les lacunes de ce partenariat et l'impossibilité de le faire vivre en l'absence de partenaire patronal, par exemple dans le secteur du travail domestique et des services à la personne. Non, tout ne va pas pour le

mieux.

Sur la politique sociale et fiscale ensuite. Ceux-là même qui renvoient à l'Etat le soin de compléter les salaires insuffisants pour vivre ne ménagent pas leur peine pour alléger la charge fiscale des hauts revenus et limiter les ressources des collectivités publiques. Ils s'offusquent de l'augmentation des dépenses sociales quand ils ne stigmatisent pas les «*profiteurs*» de l'Etat social. Qu'ils aient au moins la pudeur de la cohérence!

Le Conseil fédéral n'a pas daigné traiter avec sérieux le problème des bas salaires et des conséquences économiques et sociales qu'il entraîne. Si on peut douter que le Parlement se rallie à la proposition syndicale, il pourrait au moins remédier à l'indifférence gouvernementale en s'inspirant du projet actuellement en discussion chez nos voisins allemands: un salaire minimum fixé par une commission paritaire, obligatoire dans toutes les branches où une CCT ne l'impose pas et qui varierait selon les branches et les régions. Une solution qui tiendrait compte de la diversité des conditions auxquelles sont soumises autant les entreprises que leurs salariés.